

AFFAIRE N°8 - Acquisition du terrain CHATEAU, situé rue Poivre.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 600 m² cadastré AL 392, situé rue Poivre dans la zone d'extension du Jardin de l'Etat, selon les prévisions du P. U. D.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part des héritiers CHATEAU, pour le prix de 144 000 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire l'acquisition de ce terrain pour la somme de 144 000 F et à régler au Notaire, Rédacteur de l'acte, les honoraires correspondants.

La dépense sera imputée au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et de l'Urbanisme :

Commission des Finances : Favorable, le prix étant relativement intéressant.

Commission de l'Urbanisme : Favorable, l'agrandissement du Jardin de l'Etat constitue une opération intéressante.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x